

Financement de la GEMAPI



Témoignage sur l'élaboration d'une clé de répartition de la cotisation des membres du SIGIV

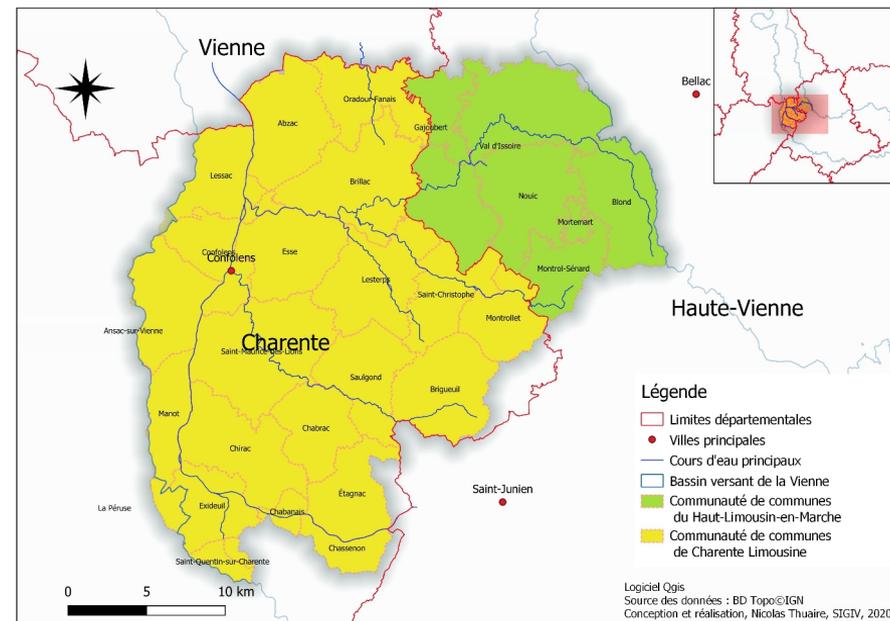
Informations-clés

- 
Compétences :
 - GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
 - Mise en valeur de l'espace

- 
2 communautés de communes adhérentes

- 
Collectivité administrée par un comité syndical

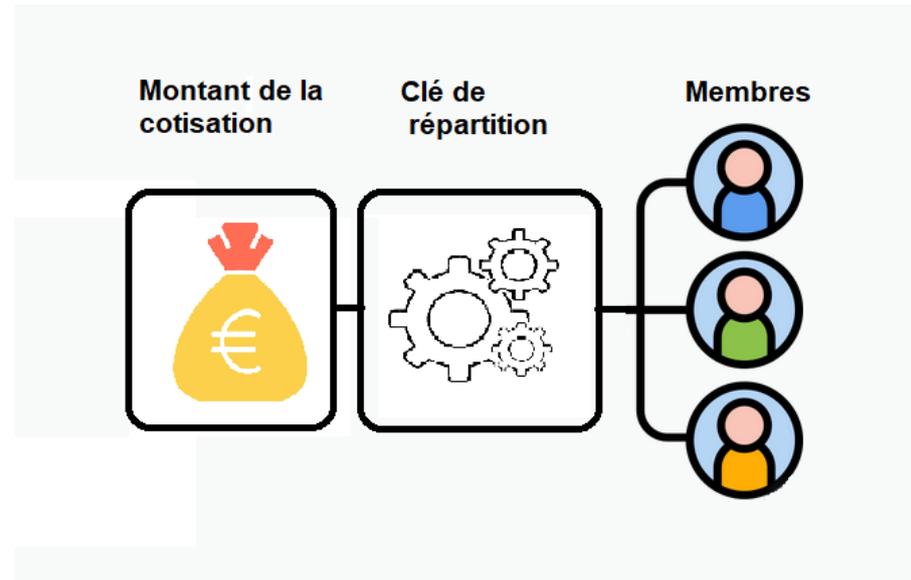
- 
Siège : Esse (16)



700 km² – 8 masses d'eau
 600 km de cours d'eau
 850 plans d'eau

Définition

Clé de répartition = Outil de partage du montant de la cotisation entre membres suivant des modalités





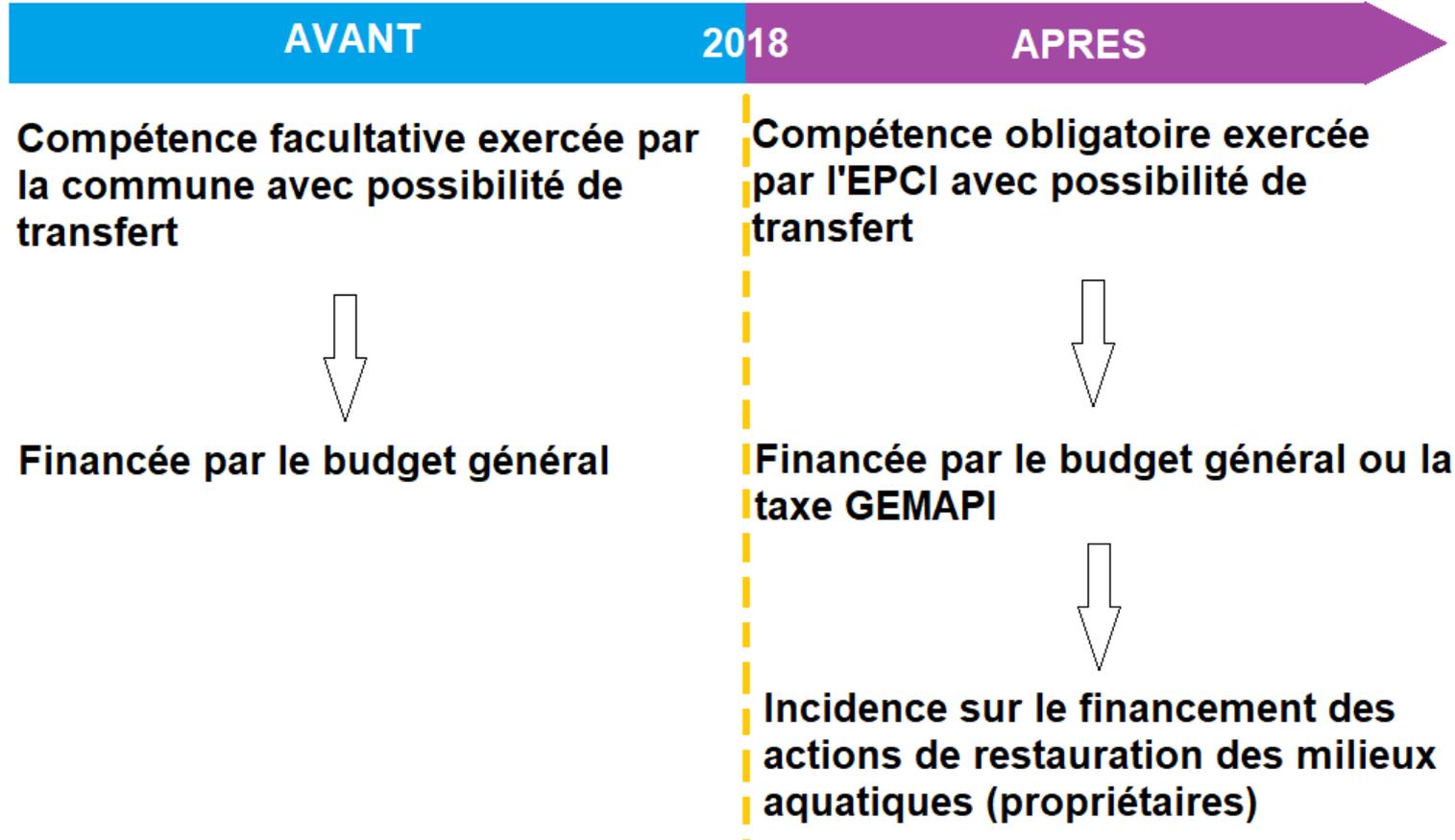
Contexte de la GEMAPI

Lois de décentralisation de 2014 et 2015

- MAPTAM
- NOTRe

Compétence entrée en vigueur en 2018

Contexte de la GEMAPI





Concertier pour décider

AVANT

2018

APRES

Révision statutaire

Juin 2019

Adoption clé de répartition

Avril 2019

Election exécutif

Bureau syndical

Dialogue territorial pour la mise en place de la compétence GEMAPI

- Procédure administrative
- Organisation différente entre EPCI



Conclusion

Une clé de répartition correspond à :

- un contexte territorial (activités socio-économiques, dynamique démographique, organisation spatiale,...),
- un contexte réglementaire,
- une vision politique de l'exécutif.

Une clé de répartition est évolutive.



Merci de votre attention

Contact

Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine

1, rue du Pradeau

16500 Esse

Tel : 05-86-84-05-28

